

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement s'adresse à tous les élèves et à leurs parents. Il a pour objet de fixer un certain nombre de règles pour que chacun puisse mieux vivre et travailler à l'école.

Il vous donne également diverses informations sur le fonctionnement de l'école.

1. HORAIRES

De classe	<ul style="list-style-type: none">• Matin : 8 h 45 - 11 h 50• Après -midi : 13 h 25 - 16 h 35
Accueil sur la cour de récréation	<ul style="list-style-type: none">• Matin : à partir de 8 h 30• Midi : à partir de 13 h• Soir : jusqu'à 16 h 45

⇒ **Attention : avant 8 h 30 et après 16 h 45 : la surveillance de la cour n'est plus assurée et l'école dégage toute responsabilité en cas de problème. C'est celle des parents qui est engagée.**

⇒ **Si l'enfant arrive avant 8 h 30 ou reste à l'école après 16 h 45, il doit obligatoirement être conduit ou aller seul à la garderie ou à l'étude.**

⇒ **Il ne sera pas accepté d'enfant seul sur la cour.**

À l'heure du déjeuner, vous pourrez, si vous arrivez un peu en retard, récupérer vos enfants à la cantine de l'école maternelle (au fond de la petite cour à gauche du secrétariat).

2. GARDERIE

Elle a lieu dans la salle de motricité pour les élèves de maternelle, CP et CE1 le matin et les élèves de maternelle et de CP le soir.

- Matin : de 7 h 30 à 8 h 30
- Soir : de 16 h 45 à 18 h 30

☒ Garderie gratuite **de 16h45 à 17h15.**

Le matin, les élèves de CE2, CM1 et CM2 vont à l'étude du collège (salle 300) jusqu'à 8h30 et le soir ils vont y faire leurs devoirs jusqu'à 18h30 avec également ceux de CE1.

Ce sont des moments de calme et de respect des autres.

La garderie et l'étude permettent aux enfants de se mettre au travail, mais elles ne peuvent pas se substituer au rôle d'accompagnement et (ou) de contrôle du (des) parent (s).

Attention ! Aucun dépassement après 18 H 30 (respect des horaires des employées).

En cas de dépassement régulier, une surfacturation sera appliquée.

3. ACCUEIL DES PARENTS

- Secrétariat : 8h - 12h00 et 13h30 – 17h00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

☒ **Attention ! Le secrétariat est fermé au public le mercredi.**

- La directrice est à la disposition des parents sur rendez-vous.

4. ABSENCES

- Dès qu'une absence se produit, la famille prévient l'école en téléphonant le matin entre 8 h 30 et 9 h, ou en envoyant un mail (ecolestjosephmorlaix@orange.fr).
- Du CP au CM2, au retour de l'enfant, celui-ci doit apporter le bulletin d'absence (ou un mot sur feuille blanche) signé des parents et justifiant la raison de son absence.
- Toute absence non justifiée et répétée pourra entraîner la mise en place d'une procédure auprès de l'Inspection Académique.

5. RELATION ECOLE - FAMILLE

Elle sera assurée par :

- Les rencontres ponctuelles (sur demande de l'enseignant ou des parents : prendre **rendez-vous** deux ou trois jours à l'avance),
- Le cahier journalier,
- Les évaluations régulières,
- Les circulaires collées périodiquement dans le cahier de liaison, puis **renseignées et signées par la famille**,
- Les réunions de classe...

6. PRESCRIPTION MEDICALE

L'enfant devra apporter un écrit (fournir une photocopie de l'ordonnance du médecin) précisant la quantité, la fréquence... du médicament.

En cas d'asthme, coller une étiquette au nom de l'enfant sur tout médicament apporté. Celui-ci sera donné à l'enseignant qui délivrera le traitement à l'enfant en cas de nécessité.

7. DISCIPLINE

❖ **A L'ECOLE**

- ✓ Il faut être à l'heure pour bien démarrer la journée,
- ✓ A la sonnerie, penser à aller aux toilettes puis se mettre en rang,
- ✓ Quand les enseignants arrivent, être en rang dans le calme,
- ✓ Entrer et sortir en ordre (classe et restaurant),
- ✓ Monter et descendre les escaliers des couloirs sans précipitation, afin d'éviter une chute et pour ne pas gêner les classes voisines,
- ✓ Les ballons (fournis par l'école) sont autorisés seulement pendant les petites récréations (Pas avant 8 h 45, avant 12 h et après 16 h 30),
- ✓ J'informe la personne chargée de la surveillance en cas de conflit. Je n'oublie pas que ce sont les enseignants, **et eux seuls**, qui règlent les soucis qui pourraient se produire dans l'école,
- ✓ Laisser à la maison les objets non scolaires (objets dangereux, de valeur, argent...) et se sentir responsable de ses affaires (bien trop de vêtements sont perdus chaque année),
- ✓ Les vêtements devront être marqués au nom de l'enfant. Les vêtements trouvés seront remis **dans la salle de motricité**,
- ✓ En maternelle, les cartables devront être marqués au nom de l'enfant,
- ✓ Le matériel scolaire "de fantaisie" ne sera pas autorisé et devra être ramené à la maison,
- ✓ La propreté étant appréciée de tous, il est nécessaire de veiller à celle de l'école (attention aux papiers dans les couloirs et sur la cour, utiliser les paillasons...)
- ✓ Le chewing-gum et les bonbons sont interdits à l'école,
- ✓ La politesse est une qualité qui doit se manifester vis-à-vis de l'ensemble de tout le personnel de l'école,
- ✓ En cas de sortie exceptionnelle sur le temps scolaire, il faut venir chercher l'enfant dans la classe,
- ✓ Chaque classe rédige des règles de vie qui doivent être respectées.

❖ **POUR LA GARDERIE ET/OU L'ETUDE**

- ✓ J'entre calmement et je m'installe,
- ✓ Je respecte le personnel qui m'encadre,
- ✓ J'ai bien toutes mes affaires pour travailler,
- ✓ Je me mets au travail chaque soir de la semaine,
- ✓ Quand j'ai fini mon travail, je m'occupe calmement (lecture, dessin...).

❖ **PENDANT LE REPAS**

Le moment du repas doit être un moment de calme et de respect :

- Du personnel,
 - De la nourriture,
 - Du matériel.
- ✓ Je me range et j'obéis aux consignes données par la surveillante,
 - ✓ Je me tiens bien sur ma chaise et à table,
 - ✓ Je mange correctement et proprement,
 - ✓ Je discute sans crier... le calme est tellement plus agréable !
 - ✓ Je respecte mes voisins de table et ceux des tables voisines,
 - ✓ Je sais que la nourriture est précieuse et je n'ai pas le droit de la gaspiller.

8. SANCTIONS

Une échelle de comportement est mise en place à l'école (elle concerne le comportement en classe et dans la cour de récréation). Elle est composée de 4 niveaux (vert, jaune, orange et rouge). Chaque élève commence la période (de vacances à vacances) dans la partie verte.

Vert : rien à signaler

Jaune : **au bout de 3 remarques**, l'élève passe dans le jaune.

Orange : un passage dans cette partie entraîne **un mot de l'enseignant** dans le cahier de bord.

Rouge : une fois dans le rouge, l'élève reçoit **un avertissement**.

Deux avertissements entraînent **une colle** (travail à l'école sous la responsabilité de l'enseignante un mercredi matin).

Après une colle, si le comportement de l'élève continue, le conseil de cycle peut prononcer **une exclusion temporaire** suivant la gravité de la situation.

Le travail scolaire : Un manque de travail régulier peut entraîner un avertissement.

En cas de récurrence, le règlement prévoit la même démarche que dans les deux paragraphes précédents.

✓ **Rappels aux parents :**

Afin de ne gêner aucun enfant ni adulte, nous demandons aux parents de ne pas pénétrer sur la cour avant 11h45 et 16h30.

Il est demandé à tous de respecter les dates de vacances (l'école ne peut assurer un suivi de l'enfant en cas de départ ou de retour en dehors des dates prévues),

DATES DES VACANCES 2018 - 2019

- | | |
|--------------------|---|
| ○ Toussaint : | du 20 octobre au lundi 5 novembre 2018 |
| ○ Noël : | du 22 décembre au lundi 07 janvier 2019 |
| ○ Hiver : | du 9 février au lundi 25 février 2019 |
| ○ Printemps : | du 6 avril au lundi 23 avril 2019 |
| ○ Ascension : | du jeudi 30 mai 2018 au lundi 1 ^{er} juin 2019 |
| ○ Vacances d'été : | le vendredi 05 juillet 2019 |

Nous comptons sur vous tous pour respecter ce règlement.

Signature des parents,

Signature de l'élève,